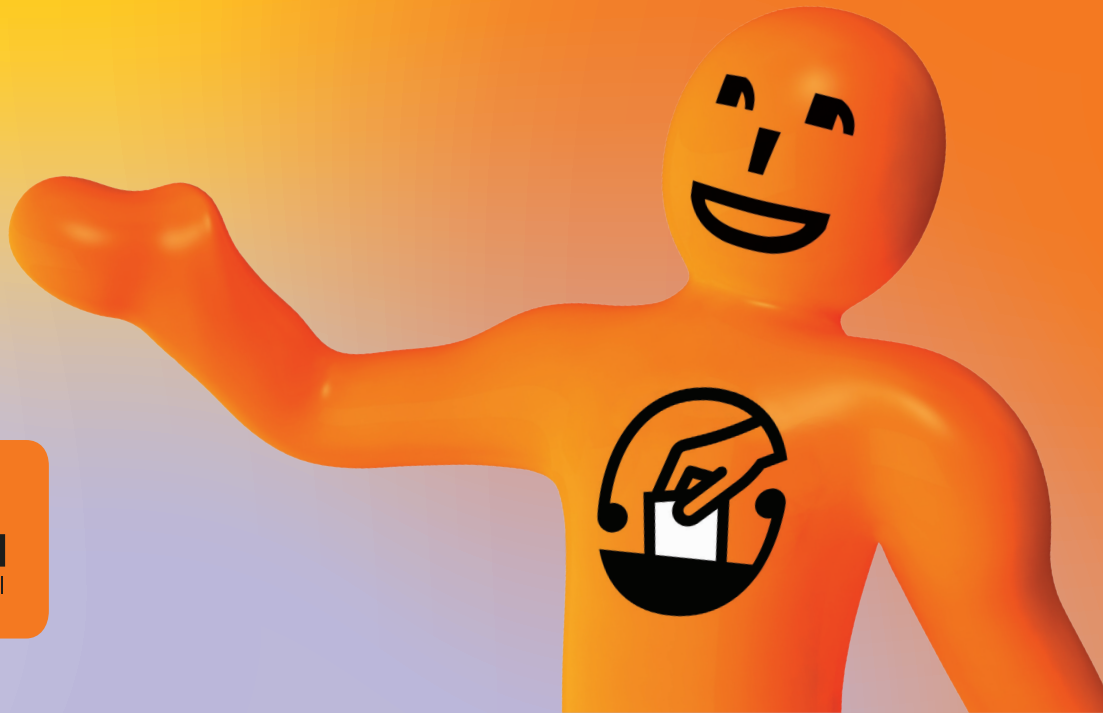


Inscrivez-vous et votez



**ELECTORAL
COMMISSION**
TE KAITIAKI TAKE KŌWHIRI

ROE47 A4 French 07/2024

Pourquoi s'inscrire sur les listes électorales ?

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales, vous avez la possibilité de participer aux élections législatives et locales ainsi qu'aux référendums. Les élections sont l'occasion de choisir qui vous représente au Parlement ou au sein de votre conseil local pour les questions qui vous tiennent à cœur.

Inscrivez-vous et votez pour faire entendre votre voix.



Qui peut s'inscrire pour voter ?

Vous devez vous inscrire si :

- vous êtes âgé(e) de 18 ans au minimum ; et
- vous êtes un(e) citoyen(ne) néo-zélandais(e) ou un(e) résident(e) permanent(e) en Nouvelle-Zélande ; et
- vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant plus de 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.

Si vous êtes Australien(ne), Cookien(ne), Niueén(ne), ou Tokélaouan(e), vous pouvez vous inscrire uniquement si vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant 12 mois consécutifs.

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire pour voter si :

- vous êtes citoyen(ne) néo-zélandais(e) et vous vous êtes rendu(e) en

Nouvelle-Zélande au cours des trois dernières années ; ou

- vous êtes un(e) résident(e) permanent(e) de Nouvelle-Zélande et vous vous êtes rendu(e) en Nouvelle-Zélande au cours des 12 derniers mois.

Aux fins de l'élection, le terme de résident(e) permanent(e) désigne toute personne habitant légalement en Nouvelle-Zélande et n'étant pas dans l'obligation de quitter le territoire dans un délai précis. Cela inclut les personnes disposant d'un visa de résident.

Vous pouvez vous inscrire dès que vous avez 17 ans. Lorsque vous avez 18 ans, vous êtes alors automatiquement inscrit(e) et pouvez voter.



Inscription pour voter si vous êtes maori(e)

Si vous êtes d'origine maorie et que vous vous inscrivez pour la première fois, vous choisissez sur quelle liste électorale vous souhaitez figurer : la liste générale ou la liste maorie.

Si vous êtes déjà inscrit(e), vous pouvez changer de liste électorale à tout moment, sauf :

- dans les 3 mois précédant une élection générale ou une élection locale ;
- avant une élection parlementaire partielle si le changement vous fait entrer dans la circonscription où se déroule l'élection partielle.

Que signifie pour vous votre choix de liste électorale ?

Votre choix a une incidence sur la circonscription dans laquelle vous pouvez voter et sur les personnes pour lesquelles vous pouvez voter aux élections générales et aux élections locales.

Si vous choisissez la liste générale, vous voterez pour un candidat dans une circonscription générale lors d'une élection générale. Si vous choisissez la liste maorie, vous voterez dans une circonscription maorie.

Vous pouvez voter pour la même liste de partis politiques lors d'une élection générale, quelle que soit la liste sur laquelle vous figurez.

La liste électorale que vous choisissez peut avoir une incidence sur les personnes pour lesquelles vous pouvez voter aux élections locales. Si vous choisissez la liste électorale maorie et que votre conseil local possède une circonscription maorie, vous voterez pour les candidats dans la circonscription maorie. Si vous choisissez la liste électorale générale, vous voterez pour les candidats dans la circonscription générale.



Vous avez des craintes pour votre sécurité personnelle ?

Si vous craignez pour votre sécurité personnelle ou celle de votre famille, vous pouvez demander à être inscrit(e) sur la liste confidentielle non publiée. Les détails de votre inscription sont protégés et ne sont divulgués à personne.

Allez sur **vote.nz** ou appelez le **0800 36 76 56** pour obtenir plus de renseignements et le formulaire de demande.



Comment puis-je m'inscrire ?

Les procédures d'inscription ou de mise à jour de vos coordonnées sont faciles. Vous pouvez :

- Consulter **vote.nz** et utiliser votre permis de conduire néo-zélandais, votre passeport néo-zélandais ou une pièce d'identité vérifiée par RealMe pour vous inscrire en ligne.
- Appeler le numéro d'appel gratuit **0800 36 76 56** et demander à recevoir un formulaire.

Une fois que vous vous êtes inscrit(e), votre nom figure sur les listes électorales. Vous devez figurer sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Vous devez mettre à jour vos coordonnées après chaque déménagement.



Vous avez besoin d'aide pour vous inscrire ?

Vous pouvez demander à quelqu'un que vous connaissez, comme un ami ou un membre de votre famille, de vous aider à remplir votre formulaire d'inscription ou de remplir le formulaire à votre place.

Vous devez signer le formulaire.

Si vous connaissez quelqu'un qui ne peut pas remplir et signer son formulaire d'inscription en raison de problèmes physiques ou mentaux, vous pouvez peut-être l'aider.



Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur l'inscription et le vote :

- consultez **vote.nz**
- appelez le **0800 36 76 56**

Des informations sur l'inscription et le vote sont également disponibles en plusieurs langues et formats sur **vote.nz**

